



Traité Erouvin

Michna 6 - Chapitre 6

חֲמִשָּׁה חֲבוּרוֹת שֶׁשָּׁבְתוּ בְּתֵרָקְלִין אֶחָד, בֵּית שְׁמִי אומרים: עֵרוֹב
לְכָל חֲבוּרָה וְחֲבוּרָה וּבֵית הֵלֵל אומרים: עֵרוֹב אֶחָד לְכָלם.
מוֹדִים, שָׁאֵם הֵיוּ מְקַצְתִּין שְׂרִיזִים בְּחִדְרִים אוֹ בְּעֲלִיּוֹת, שֶׁהֵן צְרִיכִין
עֵרוֹב לְכָל חֲבוּרָה וְחֲבוּרָה.

Lorsque cinq groupes de personnes résident dans un Terakline (grande demeure qui sert de logis aux rois) :

L'école de Chamaï dit que chaque groupe doit s'associer au 'Erouv de la cour commune, tandis que l'école de Hillel dit [qu'il suffit] qu'un seul [groupe s'associe au 'Erouv] pour que tous les autres [puissent transporter dans la cour commune].

Ces derniers admettent toutefois que lorsque certains résident dans des pièces ou des étages différents, chaque groupe doit s'associer individuellement [au 'Erouv de la cour commune].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions